

## **Mon programme politique européen détaillé pour le secteur "liberté, sécurité, justice" pour les années 2009-2014**

### **I. Une vraie communauté de citoyens**

L'Europe n'est pas et ne peut pas être seulement une association d'Etats. Sous peine de perdre sa légitimité, elle doit devenir de plus en plus une vraie communauté de citoyens.

C'est pourquoi il faut:

1. que le traité de Lisbonne soit ratifié, ce qui rendra légalement contraignante la Charte des droits fondamentaux, permettra à l'Union européenne d'adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme et donnera aux citoyens européens le droit d'initiative pour faire avancer l'intégration européenne.
2. que le droit européen assure une meilleure protection des données personnelles, en particulier dans l'espace virtuel.
3. qu'un modèle unique de carte d'identité européenne soit mis à l'étude et devienne réalité dans les dix prochaines années.
4. que les citoyens européens voyageant à l'étranger puissent bénéficier d'une protection consulaire commune et, de préférence, par le biais de consulats européens.
5. que la liberté de circulation et d'établissement ainsi que le droit au regroupement familial puisse s'exercer sans discrimination sur tout le territoire de l'Union.

### **II. Un véritable espace judiciaire européen**

Les Européens victimes d'une agression, d'un accident ou d'un vol dans un autre pays savent combien il est difficile d'obtenir justice. Il en est de même pour les couples "transnationaux" séparés ou divorcés quand il est question d'obtenir la bonne exécution d'un jugement dans un autre pays.

Pour changer cela, il faut:

1. étendre le principe de la reconnaissance mutuelle à un maximum de domaines: reconnaissance mutuelle des déchéances, saisies bancaires, ...
2. appliquer le principe de la reconnaissance mutuelle à tous les stades de la procédure pénale, tout en accélérant les garanties procédurales (détention préventive, droit de la défense, ...)
3. créer un espace de libre circulation des actes administratifs et juridiques (actes d'état civil, actes authentiques, ...)
4. améliorer la formation des magistrats, en particulier en ce qui concerne la connaissance du droit européen.
5. transformer EUROJUST en véritable Parquet européen.

### **III. Une meilleure sécurité intérieure**

Le terrorisme et la grande criminalité ne sont pas des jeux virtuels. Ce sont des réalités qui doivent être intelligemment et énergiquement combattues et sanctionnées.

En cette matière, il faut:

1. améliorer le niveau de formation des services de police, par la création d'un ERASMUS policier.
2. accroître la confiance entre les agents des services répressifs des différents pays par un recours accru aux équipes communes d'enquêtes et aux exercices conjoints (trafic de drogue, enlèvement d'enfants).
3. renforcer l'échange d'informations entre services des Etats membres (accès aux fichiers de condamnation,...)
4. s'attaquer à la racine de la radicalisation terroriste, notamment sur Internet et dans les prisons.
5. renforcer les capacités organisationnelles d'EUROPOL et lancer le débat sur sa transformation en FBI européen.

### **IV. Des frontières extérieures mieux gérées**

La suppression totale des contrôles aux frontières intérieures dans l'espace Schengen a pour corollaire une sécurisation renforcée des frontières extérieures de l'Union, tant pour lutter contre les filières d'illégaux que pour intercepter les personnes recherchées.

Pour assurer un contrôle plus efficace aux frontières extérieures, il faut:

1. accélérer la mise en œuvre du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), en vue de rendre possible le contrôle des données biométriques de passeports et des visas.
2. renforcer le rôle de l'agence FRONTEX, tant en ce qui concerne les moyens humains que les équipements disponibles.
3. étudier la praticabilité et l'efficacité d'un système préalable d'autorisation de voyage, analogue au système ESTA récemment introduit aux USA.
4. mettre à l'étude la création d'un visa Schengen européen basé sur des critères d'attribution communs.
5. négocier des accords avec les pays d'origine des flux d'immigration illégale en vue d'un meilleur contrôle de leurs frontières.

### **V. Un régime unique européen d'asile**

Si tout le monde ne peut prétendre avoir le droit d'entrer à sa guise sur le territoire de l'Union et d'y rester, l'accueil des persécutés et des réfugiés n'est pas facultatif: c'est une obligation juridique et morale basée sur une

convention internationale (la Convention de Genève). Tout réfugié politique a le droit d'entrer et, une fois reconnu, de séjourner sur le territoire européen. Actuellement, malheureusement, ce droit n'est pas appliqué de manière égale par les Etats membres.

Pour que cela change, il faut:

1. mettre en place un régime unique de protection pour les candidats réfugiés: même procédure et mêmes recours, statut d'asile commun.
2. organiser une solidarité pratique réelle entre les Etats membres: certains pays sont débordés de demandes, d'autres les évitent.
3. améliorer les conditions d'accueil des demandeurs pour qu'elles respectent la dignité des personnes.
4. améliorer les conditions d'accueil des mineurs en attente de décision (centres ouverts, droit à la scolarité).
5. négocier, avec les pays tiers, des accords de réadmission et de réinstallation pour les réfugiés non reconnus.

## **VI. Une politique d'immigration réaliste**

L'Europe est déjà aujourd'hui et va rester demain un continent d'immigration. La prospérité européenne agit comme un aimant sur les déshérités tandis que le vieillissement de notre population va engendrer, dans les décennies à venir, de réels besoins migratoires.

Pour maîtriser cette situation, il faut:

1. renforcer la lutte contre les filières d'immigration illégale et le trafic des êtres humains: sanctions pénales contre les passeurs et les négriers, politique organisée de retour volontaire ou contraint, renoncement aux régularisations massives.
2. une politique active d'immigration pour les emplois de haut niveau et les professions en manque de main d'œuvre.
3. la définition d'un statut européen pour les immigrés légaux garantissant les droits fondamentaux.
4. un renforcement des politiques d'intégration des immigrés légaux et une lutte active contre les discriminations.
5. des mesures de clémence à l'intention des victimes de trafic d'êtres humains lorsqu'elles dénoncent les passeurs, les souteneurs ou les négriers.